



# SAINT-LOUBE - AMADES PROCES VERBAL N°3 - DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07/05/2026 à 20 h 30 à la Mairie de Saint-Loube  
sur convocation du 29/04/2026

Président de séance : *Mme le maire, Claude PERIN*  
Membres présents : *Mmes Virginie BENAZET – Patricia LE BOULER*  
*M. Patrick BELARD – Patrick MALAN – Luc SEGARRA*

Excusé : *Floriane DARNIS qui donne un pouvoir à Claude PERIN*

Secrétaire de séance : *Patrick BELARD*

Quorum : Le quorum est atteint

Madame le Maire, donne lecture de l'ordre du jour qui sera développé et propose d'ajouter les points 5a et 5b des informations diverses.

1. **Adoption du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 03/04/2026**
2. **Délibération : Liste des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs**
3. **Délibération : Désignation d'un référent déontologue de l'élu local suite au renouvellement du conseil municipal**
4. **Demande de subvention de l'école de Laymont**
5. **Questions et informations diverses :**
  - a. Informations CCSavès
  - b. Elections sénatoriales

## 1. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 03/04/2026 :

- Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7		

## 2. Délibération : Liste des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs :

- Madame Le Maire rappelle que dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs - CCID.
- Les membres sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de 24 contribuables, proposée par le Conseil Municipal. Au vu des difficultés rencontrées à trouver des personnes volontaires, une liste de 14 Commissaires sera toutefois acceptable par la Direction Départementale des Services Fiscaux - DDFIP du Gers.
- La CCID au final, sera composée de 6 titulaires et de 6 suppléants.
- Madame Le Maire propose la liste des personnes ci-dessous sachant que chacune doit :
  - Etre de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne.
  - Etre âgée de 25 ans au moins
  - Jouir de ses droits civils
  - Etre inscrite au rôle directs locaux dans la commune
  - Etre familiarisé avec les circonstances locales
  - Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
  - Un des membres est obligatoirement domicilié hors de la commune.

Civilité	Nom	Prénom
M.	BELARD	Patrick
Mme	DUMONT	Paulette
M.	MALAN	Patrick
M.	PIAZZA	Jean Sébastien
M	GUIRAUD	Francis
M.	SEGARRA	Luc
Mme	LE BOULER	Patricia
M.	GUICHARD	Julien
Mme	COLL	Marguerite
Mme	ALLIOS	Guylaine
M.	GUILLAUME	Bruno
M.	GUERIN	Romain
M.	GROSJEAN	Didier
M.	DAUPLE	Emmanuel

- Madame le maire demande aux membres du Conseil d'approuver la liste des 14 contribuables devant permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux suivant l'article 1650-1 du Code Général des impôts, de choisir les membres de la Commission Communal des Impôts Directs.

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7		

### 3. Délibération : Désignation d'un référent déontologue de l' élu local suite au renouvellement du conseil municipal :

- Madame le maire rappelle à l'assemblée que l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.
- Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.
- Il précise ensuite que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers propose son assistance administrative dans le cadre de la désignation d'un référent déontologue de l' élu local aux collectivités du Gers qui le souhaitent afin de les aider à trouver un référent déontologue des élus doté d'un profil adapté à exercer cette mission et de faciliter sa saisine. Chaque collectivité étant libre d'adhérer individuellement et facultativement à cette solution. Cette mission est rattachée au service « Bureau d'information et de documentation - BINDoc » du CDG.
- Par délibération N°104\_2024\_03\_01 et 105\_2024\_03\_02 du 05/03/2024, la commune avait fait le choix de bénéficier de cette mission et avait désigné les référents proposés.
- Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la désignation de ces mêmes référents, soit :
  - Mme Caroline REGNIER – Magistrate, Cour Administrative d'Appel de Douai
  - Mme Marianne DUCHESNE – Magistrate, Tribunal Administratif de Pau
  - M. Michel NADAL – Retraité, Ancien Directeur Général des Services de Calvi

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7		

### 4. Demande de subvention de l'école de Laymont :

- Madame la Directrice de l'école de Laymont est venue présenter un projet de sortie scolaire et solliciter la commune pour une participation à ce voyage.
- Date : du 22 au 23 pour les maternelles et cycles 2 et jusqu'au 24 juin 2026 pour les cycles 3.
- Lieu : Oxygers à Arreau 65
- Activités :
  - Maternelles : la faune et la flore de la montagne
  - Cycle 2 : parcours sur la préhistoire
  - Cycle 3 : Astronomie

- Coût de 6 358 € réparti comme suit :
  - Maternelles : 1 869 €
  - Cycle 2 : 1 530 €
  - Cycle 3 : 2 959 €
- Participations diverses :
  - CCSAVES : 450 €
  - Parents : 2510 € pour 49 enfants
  - Laymont : 250 €
  - Montégut : 300 €
  - Saint Lizier : 210 €
  - APE – Asso Parents d'Elèves : 1 078 €
- Madame le maire propose une participation de la commune de 40 € par enfants (6 enfants de Saint Loube concernés) soit 240 €.

Votants	Pour	Contre	Abstention
6	7		

### 5. Questions et informations diverses :

- a. Informations CCSavès : Suite aux élections de mise en place de la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes, les délégations aux divers syndicats et commissions internes ont été votées lors des conseils communautaires des 16 et 23 avril dernier. Madame le maire et son adjoint représente la commune dans les instances suivantes :

SYNDICATS	Titulaire	Suppléant
SCOT (4 membres)		Claude PERIN
PETR (6 membres)	Patrick BELARD	
SYGESAVE (12 membres)	Claude PERIN	Patrick BELARD
SYGRAL (2 membres)	Claude PERIN	
SICTOM (128 membres)	Claude PERIN Patrick BELARD	Luc SEGARRA Virginie BENAZET
SEBCS (128 membres)	Claude PERIN Patrick BELARD	Luc SEGARRA Floriane DARNIS

Autre instance	Titulaire	Suppléant
GAL LEADER (4 membres)	Patrick BELARD	

COMMISSIONS THEMATIQUES INTERNES	Titulaire	
FINANCES (16 membres)	Claude PERIN	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (19 membres)	Claude PERIN	
AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE (17 membres)	Claude PERIN	

COMMISSION REGLEMENTAIRES INTERNES	Titulaire	Suppléant
Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme (14 membres)	Patrick BELARD	
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT (64 membres)	Claude PERIN	Patrick BELARD

b. Elections sénatoriales : Les sénateurs sont élus au suffrage indirect, par un collège de grands électeurs (formé principalement d'élus locaux : les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux, les délégués des conseils municipaux, les membres des assemblées territoriales pour certaines collectivités (Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie).

Depuis 2003, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans ; la durée du mandat de chaque sénateur est donc de six ans. Les dernières élections ont eu lieu le 24 septembre 2023 pour la série 1 et le 27 septembre 2020 pour la série 2. Le Gers est dans la série 2.

La Préfecture a informé que les élections des sénateurs du Gers auront lieu cette année, le dimanche 27 septembre.

Le mode de scrutin varie en fonction du nombre de sénateurs à élire : le département compte deux sénateurs, ceux-ci sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Les deux tours ont lieu le même jour (1<sup>er</sup> tour 8h30 à 11h, 2<sup>ème</sup> tour 15h30 à 17h30). Pour être élu au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. En cas de second tour, le ou les sénateurs sont élus à la majorité relative.

Tous les conseils municipaux seront convoqués le vendredi 5 juin prochain afin de désigner leurs délégués et suppléants.



Séance levée à 21h00

Le 07/05/2026

Claude PERIN  
Maire de Saint-Loube – Amades



Secrétaire de séance

